

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATION DE SIGNATURE

donnée par

M. Gérard GAVORY
Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite



Arrêtés du 31 mai 2021
signé par le Préfet de la Manche :
M. Gérard GAVORY

NUMERO SPECIAL N° 17



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE **3**
Arrêté n° 2021-42 du 31 mai 2021 portant délégation de signature à M. Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest **3**

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE
C - SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Arrêté n° 2021-42 du 31 mai 2021 portant délégation de signature à M. Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest

VU le code civil et notamment les articles 375 à 375-8 ;
VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1 et suivants ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
VU l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante ;
VU le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à la réhabilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
VU le décret en date du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;
VU l'arrêté du ministre de la justice et des libertés en date du 17 mars 2010 fixant le ressort territorial de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest ;
VU l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 9 mars 2021 portant nomination de M. Samuel VERON en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à M. Samuel VERON, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et de ses compétences pour les attributions suivantes :

- les correspondances relatives à l'instruction des dossiers pour les établissements et services relevant conjointement du représentant de l'État dans le département et du président du conseil départemental (articles 375 à 375-8 du code civil),
- l'instruction des dossiers portant création, transformation et extension d'établissements et services,
- la procédure préparatoire à l'établissement des budgets et à la fixation des tarifs des établissements et des services habilités,
- l'élaboration des arrêtés habilitant les établissements et services auxquels l'autorité judiciaire confie des mineurs.

Art. 2 : Sont exclus de la présente délégation :

- les décisions de création, de tarification et d'habilitation des établissements visés en article 1er,
- les mémoires introductifs d'instance et mémoires en réponse.

Art. 3 : En application de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, M. Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté notifié et publié au recueil des actes administratifs.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
